



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REFORME ET CESSION DE 2
VEHICULES REPRIS PAR LA SOCIETE AVUS
CONCEPTION**

**DÉCISION N° AU-19-255
EN DATE DU 09 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que la conservation dans la flotte automobile des véhicules suivants ne se justifie plus ;

CITROEN JUMPER immatriculé FD-196-HZ, totalisant 88 750 km, mis en service le 20/09/2000 ;

PEUGEOT BOXER immatriculé 2823 TD 94, totalisant 43 675 km, mis en service le 13/04/2000 ;

CONSIDÉRANT la vente aux enchères sur le site d'Agorastore effectuée du 06/06/2019 au 13/06/2019 ;

D É C I D E

DE REFORMER ET DE VENDRE les véhicules suivants :

CITROEN JUMPER immatriculé FD-196-HZ, totalisant 88 750 km, mis en service le 20/09/2000 ;

PEUGEOT BOXER immatriculé 2823 TD 94, totalisant 43 675 km, mis en service le 13/04/2000 ;

qui seront repris par la société AVUS CONCEPTION située 6 allée de la Coudre - 72560 CHANGE ; pour un montant total de 6 548,00 € TTC (soit 2 548,00 € (Citröen Jumper) - 4 000,00 € (Peugeot Boxer) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190709-lmc1H6440H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2019
Date de Publication : 09/07/2019